DGS/DRH : FAITES VIVRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE AU SEIN DE VOTRE COLLECTIVITÉ

S'approprier les outils pour faire respecter les principes de la laïcité

1 JOUR, 7 HEURES

RESSOURCES HUMAINES | CODE : GNU24

Objectifs de la formation

Intégrer le cadre juridique sur les valeurs de la République et la laïcité

Diffuser et faire respecter les valeurs de la République au sein des services de sa collectivité et à l'égard des usagers du service public

S'approprier la méthodologie pour faire respecter les valeurs de la République auprès des différents partenaires

Parmi nos formateurs

- **BUCHET Katia**
  Avocate en droit public des affaires,

Public concernés

- Directeur Général des Services (DGS) ; Directeur des Ressources Humaines (DRH)

Prérequis

- Aucun prérequis

Tarifs

- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Classe virtuelle : 695,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants (ou autres établissements) : Tarif Classe virtuelle : 895,00 €HT

Les directeurs de services sont amenés à faire respecter le principe de laïcité au sein de leurs services, plusieurs actions sont à mettre en place en urgence notamment l'élaboration d'un plan de formation pour les encadrants et les agents avant fin 2024.

Cette formation présentera une solution clé en main pour les directeurs des services pour faire vivre les valeurs de la république en interne, en relation avec les usagers du service et en relation avec les partenaires de leurs collectivités.

Approche juridique des valeurs de la République et de la laïcité

- Présenter les droits fondamentaux des personnes
- Quels sont les textes fondateurs de la laïcité en France
- Focus sur les articles du code général de la fonction publique portant sur le respect des valeurs de la République

TRAVAIL DE GROUPE **Quiz : Les participants devront répondre à un panel de questions dont les réponses seront argumentées par le groupe et complétées par le formateur**

Rappel des droits fondamentaux et les obligations des agents en matière de laïcité

- Analyser les droits fondamentaux des usagers : le respect des principes d'égalité et de non-discrimination
- Le droit des agents publics au respect de leurs convictions religieuses
- L'interdiction faite aux agents publics de manifester leurs convictions religieuses dans l'exercice de leurs fonctions
- Identifier ce qui relève d'une méconnaissance des valeurs de la République
- Analyser des sanctions encourues en cas de non-respect des valeurs de la République : responsabilité de la collectivité et des agents

S'approprier la boite à outils à disposition des DGS et DRH pour faire vivre les valeurs de la République en interne

- Identifier le rôle et les fonctions du référent laïcité
- Comment impliquer les élus
- Communiquer sur le projet : diffusion de l'attachement de la collectivité aux valeurs fondamentales
- Elaborer un plan de formation portant sur la laïcité et les valeurs de la République
- Impliquer les encadrants en vue de la diffusion de bonnes pratiques en interne
- Communiquer sur les actions menées : note de service, messagerie, intranet, affichage
- Organiser une journée des valeurs de la République, de la laïcité
- Intégrer les règles relatives au respect des valeurs de la République dans les documents internes : règlements intérieurs, chartes, fiches métiers

ATELIER **Individuellement, les stagiaires élaborent un plan d'actions pour « Faire vivre les Valeurs de la République » au sein de leur collectivité**

Découvrir la boite à outils à disposition des DGS et DRH pour faire vivre les valeurs de la République auprès des usagers du service public

- Impliquer les encadrants en vue de la diffusion de bonnes pratiques pour l'accompagnement des agents dans leur quotidien
- Déterminer le code de conduite de l'agent en relation avec les usagers : mode d'emploi à destination de l'agent, diffusion de bonnes pratiques
- Focus sur la charte de la laïcité des services publics (version du 9 décembre 2021)

Retours d'expérience

- Sur la base du volontariat, les stagiaires sont invités à identifier les situations problématiques vécues au sein de leur collectivité
- Echanges en plénière sur l'identification des solutions et des pratiques probantes avec l'appui de l'expert

Boite à outils à disposition des DGS et DRH : faire vivre les valeurs de la République auprès des partenaires de la collectivité

- Comprendre les impacts de la loi de 2021
- Faire respecter les valeurs de la République auprès des différents partenaires : entreprises, associations
- Impliquer les encadrants intermédiaires en vue de la diffusion de bonnes pratiques auprès des partenaires extérieurs
- Comment bien communiquer en externe
- Intégrer les règles relatives au respect des valeurs de la République dans les conventions conclues avec les partenaires
- Focus sur le contrôle des financements

ATELIER **Sur la base d'une situation fictive, les stagiaires sont amenés à contrôler le mode de fonctionnement et le financement d'une association au regard de la loi de 2021**

Evaluation des acquis et débriefing en plénière

Dates

Classe virtuelle

25/01/2027

22/06/2027

23/09/2027

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

1. Modalités pédagogiques

Présentiel et Classe virtuelle (Synchrone) :

• Alternance d'apports théoriques, d'échanges interactifs et de mises en pratique opérationnelles (études de cas, exercices guidés, simulations et jeux de rôle).

E-learning (Asynchrone) :

• Parcours d'apprentissage en autonomie guidée, structuré en modules courts.

• Mise à disposition de ressources multimédias (vidéos, fiches de synthèse, quiz).

Blended learning :

• Parcours personnalisé combinant plusieurs modalités (présentiel, classe virtuelle et modules e-learning) afin d'optimiser l'ancrage mémoriel et la pratique.

Accessibilité et PSH :

• Adaptation des modalités pédagogiques et des formats de supports aux personnes en situation de handicap (PSH) après analyse des besoins spécifiques.

2. Modalités d'évaluation et traçabilité des acquis

Avant la formation :

• Analyse des besoins et auto-évaluation du niveau initial afin d'adapter le parcours.

Pendant la formation :

• Évaluation continue des acquis (exercices, quiz, mises en situation pratique, retours d'expériences).

En fin de formation :

• Évaluation des acquis (QCM, quiz, cas pratique, épreuve ou soutenance adaptée selon la typologie du parcours) permettant de mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques.

• Évaluation à chaud (questionnaire de satisfaction).

Documents et preuves remis à l'issue du parcours :

• Formation courte (1 à 4 jours) : Attestation individuelle de fin de formation précisant les objectifs, la durée effectuée et la réalisation de l'évaluation des acquis

• Cycle / Parcours modulaire : Attestation individuelle de formation délivrée à la validation de chaque module suivi.

• Cursus non certifiant : Attestation de fin de cursus délivré sous réserve de satisfaction aux critères de validation de l'examen final ou de la soutenance.

Après la formation :

• Évaluation à froid (J+90 à J+180) pour mesurer le transfert des compétences et la mise en application effective en situation professionnelle.

3. Modalités techniques, encadrement et assistance – Formation à distance (FOAD)

Plateformes et accès :

• Classe virtuelle : Accès sécurisé via Microsoft Teams à partir d'un lien de connexion transmis par e-mail.

• E-learning : Accès nominatif et sécurisé à la plateforme LMS 360Learning (durée d'accès définie selon le parcours).

Équipement et prérequis techniques :

• Ordinateur (PC ou Mac) disposant d'un navigateur récent, d'une connexion Internet haut débit (ADSL ou fibre), de haut-parleurs/casque audio et d'un micro (webcam vivement recommandée pour les sessions synchrones).

Encadrement et accompagnement pédagogique (FOAD) :

• Référent pédagogique de la session : L'équipe pédagogique sous la responsabilité du Responsable pédagogique

Modalités d'échange :

• Posez vos questions pédagogiques directement sur le forum de la plateforme.

• Délais de prise en compte : sous 48 h ouvrées.

Assistance technique et administrative :

• Un service d'assistance dédié accompagne les apprenants en cas d'incidents techniques ou de questions d'accès.

• Disponibilité : Du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

• Téléphone : 01 70 72 25 81

• E-mail : logistiqueformations@infopro-digital.com

• Délais de prise en compte : Prise en charge initiale des demandes sous 48 h maxi.